

# CONDITION GENERALES DE VENTE

## (CGV)

### 1) Introduction

**Groupe 24** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les formations en hygiène et sécurité.

Son siège social est fixé au 380 route du plan de Linéa - 06390 Coaraze.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Le Client** : Toute entité qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **Groupe 24**.
- **Le stagiaire** : La personne physique, salarié du **Client**, et qui participe à une formation organisée par **Groupe 24**.

### 2) Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **Groupe 24**, pour le compte du **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

### 3) Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les documents de formation sont fournis à titre indicatif.

L'intervenant du **Groupe 24** se réserve le droit de les modifier en fonction du niveau des participants, des moyens pédagogiques (salle de cours, véhicules, engins, dispositifs de signalisation,...) mis à disposition par le **Client** pour la formation ainsi que si nécessaire de l'infrastructure disponible (route, parking, zone d'évolution,...)

### 4) Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

#### *4.1) Le Client s'engage à régler les frais de formation :*

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de **Groupe 24**.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à deux fois le taux d'intérêt légal. **Groupe 24** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **Groupe 24**.

#### *4.2) Prise en charge du paiement par un organisme collecteur :*

En cas de règlement par l'organisme collecteur dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- d'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au **Client**. En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le **Client** sera redevable de l'intégralité du prix de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

## **5) Annulation, modification ou report des formations.**

### ***5.1) Par Groupe 24***

**Groupe 24** peut être contraint d'annuler une formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais.  
Aucune pénalité ne pourra être appliquée par le client à **Groupe 24**.

Outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence, sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique de **Groupe 24**, les désastres naturels, les incendies, inondations, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type (SNCF, compagnie aériennes), ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **Groupe 24**.

### ***5.2) Par Le client.***

Le **Client** peut demander l'annulation ou le report d'une formation.

Si cette demande parvient à **Groupe 24**, par écrit ou courrier électronique avec accusé de réception, au moins 15 jours ouvrés avant la date de la Formation, aucun frais ne seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à **Groupe 24** entre 15 et 5 jours ouvrés avant la date de la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation.

Si cette demande parvient à **Groupe 24** moins de 5 jours ouvrés avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

### ***5.3) Cas particuliers liés aux pandémies.***

En cas d'annulation de la formation pour cause de confinement ou de fermeture administrative du **Client** ou de **Groupe 24**, la formation sera reportée sans qu'aucune des deux parties ne soit redevable d'une quelconque pénalité.

### ***5.4) Convocations***

Le **Client** se charge d'envoyer les convocations, et doit en donner une copie à **Groupe 24**, au moins 5 jours avant le début de la formation. Le client doit fournir le mail de chaque stagiaire afin de pouvoir lui envoyer le cas échéant tout élément complémentaire d'information.

## **6) Propriété intellectuelle et droits d'auteur**

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **Groupe 24** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **Groupe 24**.

## **7) Confidentialité et communication**

**Groupe 24**, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment à l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **Groupe 24** au **Client**.

**Groupe 24** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Le **Client** accepte d'être cité par **Groupe 24** comme client de ses formations.

Le **Client** autorise ainsi **Groupe 24** à utiliser son nom, son logo, ainsi qu'une description de la nature des prestations réalisées pour le compte du **Client**, dans ses listes de références et propositions à l'attention de sa clientèle.

A défaut d'avoir informé au préalable **Groupe24** sur d'éventuels impératifs de confidentialité, le **Client** accepte que des photos ou vidéos pris lors d'exercices pratiques, soient utilisés à des fins pédagogiques pour les formations ultérieures de **Groupe 24**.

## **8) Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **Groupe 24**.
- conformément à la "loi Informatique et liberté", n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le **Stagiaire** pourra exercer ce droit contactant **Groupe 24** par courrier postal ou électronique.

## **9) Réclamations**

Toute réclamation du **Client** ou du **Stagiaire** relative à quelque sujet que ce soit devra être formulée par écrit à **Groupe 24** ou effectuée via le formulaire en ligne disponible à cette fin sur le site internet de groupe 24 ( [www.groupe24.com](http://www.groupe24.com)). **Groupe 24** s'engage à traiter la demande et à y apporter une réponse en moins de 15 jours.

**LES PRESENTES CGV SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.**